

Certificat d'Aptitude à l'Exercice de la Profession de Maître-Nageur Sauveteur

Objectifs de l'action :

- S'adapter à l'évolution technique, pédagogique, réglementaire, etc., du métier de Maître-Nageur Sauveteur,
- Agir et réagir de manière pertinente et adaptée dans une situation d'accident en milieu aquatique ou dans son environnement proche, selon un contexte donné,
- Conserver ses prérogatives d'exercice de professionnel des activités aquatiques et de la natation pour les cinq années à venir.

Compétences visées :

- Démontrer et renforcer ses compétences en secours à personne
- Développer ses compétences de techniques de sauvetage, de prises de dégagement et de sorties de l'eau d'une victime
- Sortir rapidement et en toute sécurité une victime de l'eau
- S'organiser seul et en équipe pour porter secours à une personne
- Mettre à jour ses connaissances en matière de réglementation de la profession
- Découvrir de nouvelles approches pédagogiques
- Confronter ses connaissances et construire ensemble de nouvelles réflexions pédagogiques, sécuritaires, réglementaires
- Connaître les derniers diplômes et formations dans les AAN
- Connaître les interlocuteurs de la profession, selon les cadres d'emplois

Pré-requis d'inscription / Accès Personne en Situation de Handicap :

- Etre titulaire du Titre de Maître-Nageur Sauveteur (BPJEPS-AA + CS SSMA, BPJEPS-AAN, BEESAN, MNS, Licence STAPS Entraînement + UE SSMA ou Licence AGOAPS, ...),
- Etre à jour de la formation continue du PSE.1 (Premiers Secours en Equipe, niveau 1),
- Garantir les aptitudes physiques à l'exercice de la profession de Maître-Nageur Sauveteur (certificat médical de non-contre-indication, formulaire type inclus dans le dossier, de moins de 3 mois à la date de la formation suivie).

Accès Personne en Situation de Handicap :

- Lieux de formation utilisés (salles et piscines) accessibles aux PSH
- Remplir les pré-requis indiqués dans les textes de la formation (Ministère Sports)
- Tout autre profil est étudié par la référente PSH, en lien avec les textes et le CREPS

Modalités d'accès et délais :

- Remplir les pré-requis d'inscription d'accès,
- Télécharger les documents d'inscription sur notre site internet : <http://www.hautsdefrance.ffnatation.fr>, rubrique « formation et erfan – CAEP-MNS »,
- Procéder à la composition de son dossier sur la plate-forme d'inscription en ligne du CREPS Hauts-de-France Wattignies, <https://www.creps-wattignies.fr/>, au plus tard 1 mois avant le début de la formation. S'il reste des places sur une session, l'ERFAN pourra accepter les dossiers jusqu'à 15 jours le démarrage de la formation.
- Poser toute question par mail à : Séverine FREIN.

Dates, durée et lieux de mise en œuvre :

Une session à choisir parmi les trois programmées Hauts-de-France, territoire Sud.

- Session 1 - Aisne : du lundi 07 au mercredi 09 octobre 2024
 - Centre aquatique Oasis Chauny – Boulevard de Bergheim – 02300 Chauny
- Session 2 - Somme : du lundi 18 au mercredi 20 novembre 2024
 - Piscine Le Nautilus – rue Léo Lagrange – 80000 AMIENS
- Session 3 – Somme : du lundi 09 au mercredi 11 décembre 2024
 - Piscine Aqu'Abb – Allée du 8 mai 1945 – 80100 ABBEVILLE
- Durée = 21h00, selon planning prévisionnel
- **Amplitude horaire : 8h00 à 17h30 : précisée par le planning envoyé 15 jours avant la session**

Tarifs :

- MNS en financement personnel = 222,50€ (30€ de frais administratifs et 192,50€ de frais pédagogiques)
- MNS avec un financeur (employeur, CNPFT, OPCO, CPF...) = 282€ (30€ de frais administratifs et 252€ de frais pédagogiques)
- **Paiement à réception de la facture, émise par le CREPS Hauts-de-France, à l'issue de la formation**

Contenus de la formation :

Définis par l'arrêté du 20 janvier 2022

- Une 1^{ère} thématique portant sur les procédures de secours, minimum 8h :
 - Maîtriser les savoirs et savoir-faire dans le domaine de l'assistance et du secours ;
 - Actualiser les connaissances concernant l'évolution des pratiques de sauvetages et de secours aquatique ;
 - Actualiser les connaissances règlementaires concernant la pratique des activités aquatiques et de la natation ainsi que de la surveillance (POSS) ;
 - Analyser les stratégies à mettre en place pour assurer la sécurité des usagers et prévenir les comportements à risque notamment dans le cadre des activités aquatiques et de la natation ;
 - Sensibilisation à l'évolution des pratiques et des techniques liées au sauvetage ;
 - Mise en œuvre des techniques et des matériels spécifiques en lien avec le secours en tenant compte des évolutions nouvelles ;
 - Analyser des cas concrets d'intervention en cas d'incident ou d'accident liés à la sécurité du milieu ;
 - Maîtriser les comportements et gestes à réaliser en cas d'incident ou d'accident.
 - Une 2^{ème} thématique portant sur l'évolution de l'environnement professionnel, minimum 6h :
- a) Minimum 3 heures sur les sujets suivants :

- Appliquer le respect des règles de sécurité liées à la pratique et à l'emploi afin d'anticiper et d'éviter tous risques d'incidents ou d'accidents ;
- Prévenir les cas de maltraitance physique ou morale afin de préserver l'intégrité des pratiquants et des professionnels ;
- Agir en cas de maltraitance physique ou morale afin de préserver l'intégrité des pratiquants et des professionnels ;
- Actualiser les connaissances du cadre réglementaire et sécuritaire liées à la profession de MNS et notamment, à la surveillance ainsi qu'à la gestion des équipements aquatiques ;
- Prendre en compte dans les activités aquatiques et de la natation les caractéristiques singulières des différents publics, notamment ceux en situation de handicap ;
- Partager les évolutions règlementaires en matière de traitement de l'eau et de l'air ;
- Partager l'évaluation des risques en matière d'hygiène et de sécurité.

b) Minimum 3 heures sur les sujets suivants :

- Actualiser les compétences techniques et pédagogiques liées au métier de maître-nageur-sauveteur dont l'aisance aquatique ;
- Partager sur l'enseignement et l'animation des activités aquatiques et de la natation dont l'aisance aquatique ;
- Actualiser les connaissances règlementaires liées à l'encadrement, à l'enseignement, à l'animation des activités aquatiques et de la natation et au passage des tests en vigueur.

Méthodes pédagogiques :

- Débat d'idées autour des problématiques issues des attentes des stagiaires : guidé par les intervenants
- Apports de connaissances sur les actualités réglementaires : par l'interaction et la découverte
- Pratique des gestes et techniques de secourisme et de sauvetage : en salle, dans l'eau, en groupe
- Partage d'informations entre stagiaires : guidé par les intervenants
- Supports pédagogiques visuels et vidéos

Méthode d'évaluation prévue pour l'action :

- Contrôle continu et présence tout au long de la formation
- Les épreuves sont évaluées individuellement.
- Epreuve n°1 : Réaliser un déplacement en simulation de recherche de victime en piscine. Le candidat est à disposition des évaluateurs derrière le plot de départ : Au signal des évaluateurs, le candidat réalise une épreuve en nage ventrale effectuée en continu, sur une distance de 300 mètres, avec palmes. L'épreuve est réalisée en maillot de bain. Le port de lunettes de piscine et le bonnet sont autorisés.
- Epreuve n°2 : Réaliser un parcours de sauvetage simulant une intervention sur une noyade. Ce parcours est suivi d'un entretien.
L'épreuve est réalisée en short et tee-shirt.

a) Après avoir déclenché les modalités d'alerte et d'alarme du lieu de baignade, le candidat effectue une plongée dite « en canard » suivie de la récupération d'un mannequin de modèle réglementaire, soit un mannequin d'un poids de 1,5 kg lorsqu'il est situé à une profondeur d'un mètre.

b) Le mannequin repose à une profondeur de 2,30 m (plus ou moins 0,5 m). Sa position d'attente au fond est indifférente. Le candidat est autorisé à prendre appui au fond, lorsqu'il se saisit du mannequin. Il le remonte ensuite à la surface, avant de le lâcher au bout de 5 secondes. Puis le candidat se dirige, en maintenant un contact visuel, vers une victime en surface qui simule une situation de détresse. La victime est située à une distance comprise entre 15 et 20 mètres. Saisi de face par la victime, le candidat se dégage puis la transporte vers le bord tout en s'assurant de son état de conscience sur une distance comprise entre 15 et 20 mètres. La victime est un

poids mort qui subit l'épreuve. Le candidat assure la sortie de l'eau, de la victime, seul ou à deux, sans matériel. Après l'avoir sécurisée, il procède à la vérification de ses fonctions vitales.

c) Le parcours est suivi d'un entretien avec les évaluateurs. Après avoir expliqué succinctement aux évaluateurs sa démarche, le candidat s'entretient avec les évaluateurs sur une durée maximale de 5 minutes.

Cet entretien porte sur l'intervention susnommée et sur un ou plusieurs des thèmes suivants :

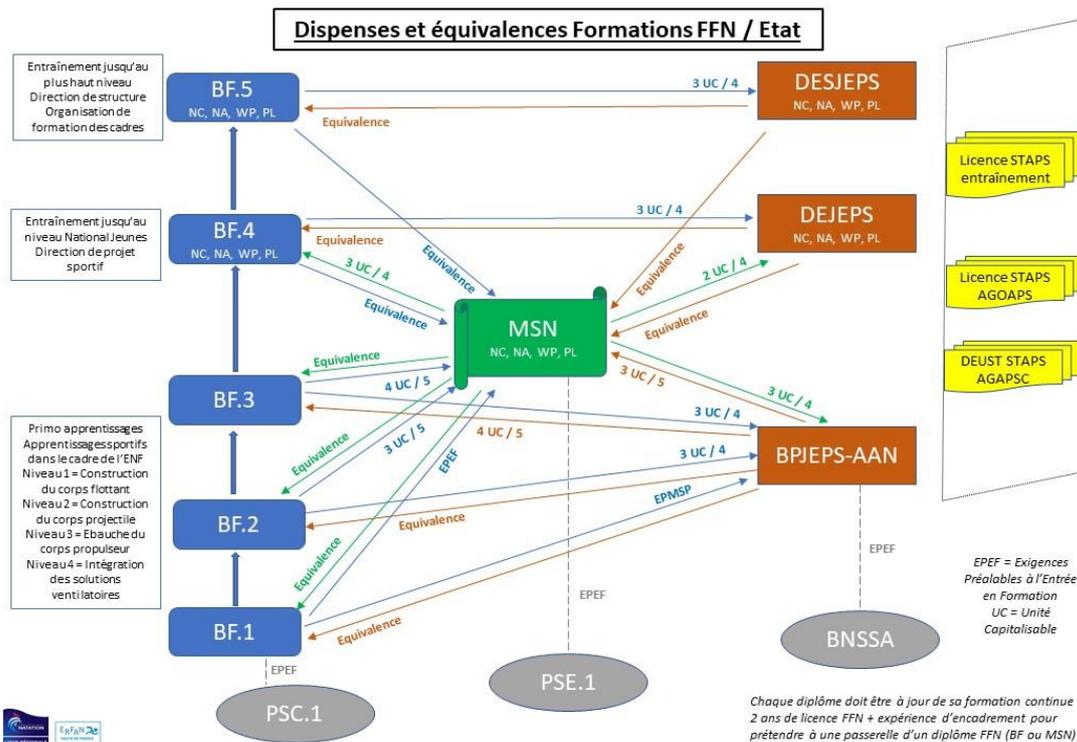
- la prévention afin d'éviter cet accident de noyade ;
- la procédure d'intervention à mettre en place sur cet accident de noyade ;
- la prise en compte du POSS et son importance dans la stratégie sécuritaire du lieu de baignade.

Indicateurs de résultats :

CAEP-MNS	Nombre d'inscrits	Nbr de stagiaires démarrant la formation	Nbr de présentés aux mises en situations finales	Taux d'abandon	Nombre d'obtention	Taux de satisfaction Sur 4
2023		59	59	0	57	
2022	61	57	57	0	57	3,7
2021	65	58	58	0	58	3,7
2020	52	50	50	0	50	3,7
2019	56	54	54	0	54	3,6

Suites du parcours et débouchés :

Niveau	Filière d'Etat – Sport, Intérieur	Filière Fédérale – FFN	Filière Universitaire
Infra bac	BNSSA	BF.1 / BF.2 / BF.3	/
Niveau 4 - Bac	BPJEPS-AAN BPJEPS Autres spécialités Concours CNFPT	MSN	/
Niveau 5 – Bac +2	DEJEPS Natation	BF.4	DEUST STAPS
Niveau 6 – Bac +3	DESJEPS Natation	BF.5	Licence STAPS / AGOAPS
Niveau 7 – Bac +5	/	/	Master STAPS



Contacts et informations :

- La Ligue de Natation – ERFAN Hauts-de-France est partenaire du CREPS Hauts-de-France. L'ERFAN HDF organise et assure la formation CAEP-MNS dans le territoire sud.
- **Inscription :** Ligue de Natation / ERFAN Hauts-de-France - Séverine FREIN – severine.frein@ffnatationhdf.fr – 06.35.13.93.48
 - Directement en ligne : <https://www.creps-wattignies.fr/>
- **Responsable administratif et pédagogique :** Clémence Billet – clemence.billet@ffnatationhdf.fr – 06.75.40.19.30
- **Référent Personne en Situation de Handicap :** Clémence Billet – clemence.billet@ffnatationhdf.fr – 06.75.40.19.30
- **Financier :** coordonnées à renseigner pour vos demandes de prise en charge :
 - **Demande à réaliser au préalable, et dans les délais de ces financeurs**

Organisme de formation qui effectue la facturation :

CREPS Hauts-de-France

11 rue de l'Yser – BP 49 – 59635 WATTIGNIES Cedex

Tél : 03.20.62.08.10 – Mail : formation@creps-wattignies.sports.gouv.fr

Etablissement public national déclaré auprès de la Préfecture de la Région Nord – Pas-de-Calais sous le N° 3159 P 004659 – SIRET : 195 903 026 000 19

Pour les prises en charge **CNFPT**, sur la plate-forme IEL, les codes des sessions sont :

- Code session Chauny/Laon = PMMNS 190
- Code session Amiens = PMMNS 192
- Code session Abbeville = PMMNS 194

Pour les prises en charge par le **Compte Personnel de Formation** :

- LAON : https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/formation/recherche/19590302600019_M/19590302600019_CAEPMNSLAON
- AMIENS : https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/formation/recherche/19590302600019_M/19590302600019_CAEPMNS11
- ABBEVILLE : https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/formation/recherche/19590302600019_M/19590302600019_CAEPMNS12